



Les travailleurs en burn-out bénéficient d'un accompagnement spécial dans le secteur financier

Le burn-out est un problème de société. La ministre de la Santé, Maggie De Block, en a bien conscience et a choisi le secteur financier, entre autres, pour un projet pilote contre le burn-out. Cela fait du secteur financier l'un des premiers secteurs à collaborer avec le gouvernement pour s'attaquer au problème du burn-out d'une manière à la fois professionnelle et humaine.

En janvier 2019, l'Agence fédérale des risques professionnels (Fedris) lancera un projet pilote visant à s'attaquer au problème du burn-out dans le secteur financier. Il s'agit d'un trajet d'accompagnement spécifique destiné aux travailleurs atteints ou menacés de burn-out. Il s'agit de personnes en souffrance au travail, qui multiplient de courts arrêts de travail ou sont même en arrêt de travail.

Large soutien

Au travers de son trajet d'accompagnement, Fedris entend soutenir ces travailleurs dans leur rétablissement et les aider à reprendre le travail avec énergie et enthousiasme. Des séances sont proposées chez un psychologue qui écoute l'histoire du travailleur et lui donne des conseils sur la façon de gérer plus facilement le stress et de récupérer son énergie. Par ailleurs, un kinésithérapeute peut également intervenir pour traiter d'éventuelles plaintes physiques résultant du burn-out.

Tout au long du trajet, le travailleur est soutenu par son intervenant burn-out. Celui-ci surveille ses progrès et favorise l'établissement d'une relation positive entre le travailleur et son employeur.

Flexible et personnalisé

Il s'agit d'un trajet flexible, centré sur la personne et son milieu de travail, qui sera adapté aux besoins de chaque individu et à son vécu. Le degré de burn-out du travailleur pourra aussi influencer le trajet.

Ce trajet s'étale sur une période de maximum 9 mois. Fedris prend à sa charge le coût des séances chez le psychologue et/ou le kinésithérapeute, les frais pratiques du trajet d'accompagnement, ainsi que les frais de déplacement du travailleur.

Le projet pilote démarrera officiellement le 17 janvier 2019.



De plus amples informations sur ce projet sont disponibles sur le [site internet de Fedris](#).